

À propos des prêtres pédophiles

Je viens de relire l'excellent article de Stéphane Joulain, paru dans le journal « Le Monde » du 13 mars. L'auteur est prêtre, thérapeute familial, et psychanalyste. Les lignes ci-jointes se proposent, d'abord, de relever, entre guillemets et en italique, ce qui me paraît le plus pertinent dans cet article, et dans un second temps, de poser quelques questions trop rarement abordées.

Un article pertinent

1) Il est important de ne pas mettre en relation célibat et pédophilie. L'amalgame de Hans Küng sur ce point est inacceptable, ce qui n'enlève rien à sa grande compétence théologique. Les statistiques sont formelles : « 96% des affaires d'abus sexuels et de maltraitance aux mineurs sont des affaires qui ont eu lieu dans le cercle familial de l'enfant ». De plus, ce n'est pas en référence à la pédophilie et pour lutter contre cette pathologie que doit être posée la question de l'ordination presbytérale d'hommes mariés.

2) Ces affaires de pédophilie exigent « une amélioration des conditions de discernement d'accès au ministère ». Les petits séminaires n'existent pratiquement plus en France. Mais, dans le contexte social actuel, et eu égard à une légitime contestation de la notion de « vocation d'enfant », il est contre-indiqué d'envisager, à nouveau, comme certains y pensent, l'ouverture de petits séminaires. Par contre, le problème reste entier pour le discernement et plus largement pour la formation humaine, morale, théologique et spirituelle des futurs prêtres. Les Instituts de formation ou grands séminaires ont un rôle très ingrat mais indispensable à remplir pour l'accueil de jeunes hommes aux motivations souvent bien imprécises, et dont la ferveur spirituelle fort subjective n'est pas la garantie d'un ministère adapté au monde tel qu'il est.

3) J'apprécie le courage de ce prêtre-thérapeute qui ne craint pas de dire publiquement que la sexualité des prêtres pose de réels problèmes, comme pour tout être humain. « Qui veut faire l'ange fait la bête ». Chercher à étouffer « les affaires de mœurs » dans les rangs du clergé, comme on l'a fait, si souvent, est intolérable. Mgr Noyer, évêque émérite d'Amiens, a raison de mettre en cause le fonctionnement structurel de l'Eglise « qui prétend tout régler en interne »¹. (1) « En cela, H.Küng ravive un vrai débat dans l'Eglise. Cette question est d'autant plus vraie que de nombreux prêtres ont des aventures « extraconjugales » plus ou moins fréquentes avec des femmes ou bien des hommes. Donc, c'est un fait, le célibat consacré est difficile à vivre, tout comme l'est le couple aujourd'hui ».

4) Je partage l'opinion de l'auteur lorsqu'il estime que « le célibat n'est pas le seul modèle d'état de vie pour les clercs ». L'histoire, l'existence (reconnue par Vatican II) de prêtres mariés dans les Eglises catholiques de rites orientaux, l'intégration de prêtres déjà mariés (notamment anglicans) dans l'Eglise romaine (plus de 200 par Jean-Paul II) le prouvent à l'évidence. Il importe de bien distinguer le ministère et l'état de vie. Que de confusions en ce domaine !

Je voudrais apporter quelques précisions sur l'obligation du célibat des prêtres, dans l'Eglise latine. C'est le 1er concile du Latran (1123) qui va interdire absolument « aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres d'avoir sous leur toit des concubines ou des épouses et de cohabiter avec d'autres femmes, à l'exception de leur mère, sœur ou tante ou d'autres femmes semblables, ne pouvant donner lieu à aucun soupçon justifié ».

Sans vouloir dévaluer, de quelque façon, le choix du célibat pastoral, on est en droit de penser que des prêtres mariés enrichiraient, de par leur insertion familiale et sociale, la figure du ministère apostolique. On peut estimer qu'il serait préférable de prolonger la tradition toujours vivante de l'ordination d'hommes mariés plutôt que de raréfier le ministère ordonné, en essayant d'y suppléer, grâce au renfort croissant de laïcs délégués.

Des questions passées sous silence

¹ Témoignage chrétien du 25/3/2010



1) J'admire l'humilité et l'humanité de Benoît XVI dans sa lettre pastorale du 20 mars aux catholiques irlandais. Il fait preuve, à la fois, de grande fermeté et de miséricorde. Nous partageons « la honte et le déshonneur » qu'il éprouve et nous souffrons en silence, car tout cela mine la crédibilité de l'Eglise, et des prêtres en tant que tels. Ce qui est révélé - parfois avec complaisance - par les « médias » renvoie l'Eglise aux invectives de Jésus, lorsqu'il condamne « les pharisiens hypocrites qui chargent les autres de fardeaux accablants qu'ils ne peuvent porter ». (Lc.11,46).

C'est une grave question qu'on ne peut éluder. Nous regrettons surtout que l'annonce de l'Evangile en soit affectée, car, pour les chrétiens, l'Evangile demeure, au coeur même de la dureté du temps, un message inouï d'interpellation, d'amour et d'espérance.

Par contre, malgré de multiples évocations du Curé d'Ars, en cette « année du prêtre », je n'arrive pas personnellement à m'identifier à ce saint prêtre du XIXe siècle, dont le type de ministère et la spiritualité me sont largement étrangers. De même, je ne vois pas bien comment concilier l'adoration eucharistique réparatrice, (comme le recommande Benoît XVI) avec ce qu'on m'a appris en christologie, sur « Jésus l'Unique Sauveur ». Réparer, certes, si l'on peut, mais d'une tout autre manière.

2) La lettre de Benoît XVI invite à « réexaminer les documents conciliaires ». Effectivement, certains courants actuels sont en train de « sacraliser » le prêtre à l'encontre de l'enseignement conciliaire. Par « sacralisation », je désigne cette tendance à exalter le prêtre pour lui-même, à le définir en termes de séparation sociologique, de surplomb, de sublimation, et d'immobilisme. Vatican II présente le prêtre en termes de « relations » avec le Christ Pasteur, avec le Peuple de Dieu tout entier sacerdotal, et avec nos frères et sœurs rencontrés dans la vie quotidienne. C'est tout autre chose. Dans ce sens, il faut maintenir, à tout prix, le langage « ministériel » qui est celui de Vatican II. Le mot « sacerdoce » employé sans autre précision, est un mot piégé, ambigu. C'est un véritable retour en arrière par rapport au vocabulaire du Concile. A Vatican II, 2300 évêques, celui de Rome inclus, ont écarté l'expression « les hommes du sacerdoce » au profit de l'expression « le ministère et la vie des prêtres ». Certains diocèses s'en sont souvenus : ils ont écarté l'expression ambiguë « d'année sacerdotale » et parlent de « l'année du prêtre ».

3) Je souhaite, enfin, que l'on s'interroge sur les conditions d'un célibat viable, assumé et vécu d'une façon humainement saine et évangéliquement signifiante. Or, cette question majeure n'est pas soulevée par la Lettre de Benoît XVI. Faire appel à la foi des prêtres est totalement insuffisant. Comment poser la question du prêtre aujourd'hui, comment oser promouvoir une « année » dite « sacerdotale » sans examiner concrètement quelle est la situation actuelle du ministère et de la vie des prêtres ?

Un malaise profond et sournois habite nombre d'entre eux : usure, sentiment d'inutilité, difficultés apostoliques, isolement psychologique, non-reconnaissance sociale, inquiétude pour la « relève »... En de trop nombreux cas, le ministère pastoral n'est plus gratifiant. Il est éprouvant. Chercher à maintenir, tant bien que mal, la situation actuelle conduit à une impasse et serait gravement coupable.

Affronter ces questions avec lucidité et courage paraît fondamental. L'année du prêtre l'exige pour que notre réflexion s'effectue en vérité et que notre prière soit authentiquement évangélique.

Jean Rigal

